

Jeu " 5 robes fille Desigual à gagner " - RÈGLEMENT

Article 1 – Société organisatrice

La société Livelle (propriétaire du site 3Suisses) ci-après nommée « 3Suisses », ayant son siège social au 243-245 rue Jean Jaurès à Villeneuve d'Ascq, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 805 175 585, organise exclusivement sur Facebook un Jeu intitulé « 5 robes fille Desigual à gagner » (ci-après nommé « le Jeu »). Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat est soumis aux conditions précisées dans le présent règlement. Le Jeu est organisé du 8 juin à 08h au 10 juin 2018 à 23h59.

Article 2 – Participation

L'opération est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, en Corse et dans les DOM-TOM, à l'exception du personnel de Livelle, de celui des sociétés ayant participé à l'élaboration du Jeu et des membres de leur famille. Nous sous-entendons par le terme famille, toute personne et leur partenaire, enregistrés sous la même adresse.

Le Jeu est exclusivement accessible sur la page Facebook de 3Suisses (<https://www.facebook.com/3Suisses>) ci-après nommée « la page Facebook ».

La participation s'effectue par voie électronique sur la Page Facebook. Pour participer les personnes doivent :

- Disposer d'un accès réseau Internet et posséder un compte Facebook.
- Se connecter à la page Facebook de 3Suisses entre le 8 et le 10 juin 2018.
- Répondre à la question "Sur 3Suisses.fr, quelle est la référence de la robe Desigual fille avec 2 têtes de flamants roses ?" en mettant leur réponse en commentaire du post du Jeu (<https://www.facebook.com/3Suisses/posts/10156560515328130>).

Il ne sera accepté qu'une seule participation au Jeu par personne et par compte Facebook (même nom et/ou même prénom et/ou même adresse postale), sur l'ensemble de la durée du Jeu.

Toute participation au Jeu doit obligatoirement respecter les conditions d'utilisation de Facebook et du présent règlement.

Toute participation non conforme aux caractéristiques énoncées ci-dessus ne sera pas prise en compte.

La participation à ce Jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 3 – Lots attribués

3Suisses et Desigual offrent cinq (5) robes fille de la marque Desigual d'une valeur maximale de 60€ (soixante euros) chacune à choisir sur le site www.3suisses.fr (dans la limite des stocks disponibles), les 5 gagnants bénéficiant chacun d'une (1) robe.

Les visuels promotionnels du Jeu sont non contractuels. Ils illustrent simplement les lots à gagner.

Les lots ne peuvent être échangés contre un autre produit ou service et ne sont pas échangeables en espèces.

Article 4 – Détermination du gagnant

Un tirage au sort aura lieu lundi 11 juin après-midi et déterminera les cinq (5) gagnants. Les gagnants concernés seront désignés après vérification de la validité de leur participation au regard des critères détaillés au présent règlement.

Le tirage au sort sera effectué par le community manager de 3SuisSES.

Article 5 – Remise du lot

Il ne sera attribué qu'un (1) seul lot par personne et par compte Facebook (même nom et/ou même prénom et/ou même adresse postale).

A l'issue du tirage au sort, les gagnants seront informés par message privé Facebook. Leurs noms seront également cités en commentaire du post et ils seront invités à contacter 3SuisSES par message privé. Ils auront alors chacun sept (7) jours pour communiquer à 3SuisSES les référence et taille de la robe qu'il souhaite recevoir ainsi que leur adresse postale, adresse mail et numéro de téléphone portable.

3SuisSES ne saurait être tenu responsable si l'adresse indiquée par un gagnant n'est pas correcte et si, de ce fait, son lot ne lui était pas remis.

3SuisSES se réserve le droit de poursuivre par tout moyen, toute tentative de détournement du présent règlement, notamment en cas d'informations erronées.

Les participants déjà bénéficiaires de lots dans le cadre de jeux ou concours similaires au cours des 13 derniers mois ne pourront pas faire partie des gagnants.

Si un lot ne pouvait être remis à un ou plusieurs gagnant(s), celui-ci pourrait être, au choix de 3SuisSES, remis en jeu dans le cadre du Jeu lui-même, ou remis (ou sa contre-valeur monétaire) à une œuvre de bienfaisance reconnue, dans un délai de six (6) mois après la date de clôture du Jeu.

Si les circonstances l'exigent, 3SuisSES se réserve le droit de remplacer le lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.

3SuisSES ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant.

Article 6 – Remboursement des frais de participation

Les participants au Jeu peuvent obtenir le remboursement de leur frais de leur connexion Internet au tarif forfaitaire de soixante et un centimes d'euros (0,61 €).

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée), dans un tel cas il ne pourra être procédé à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter à la Page Facebook et de participer au Jeu ne lui occasionne aucuns frais ou débours supplémentaires.

Il ne peut y avoir qu'un seul remboursement par foyer ou même adresse IP (même nom, même adresse) de la connexion Internet pendant toute la durée du Jeu. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier mentionnant l'intitulé du Jeu, les coordonnées complètes du participant, les dates et heures de connexion et être accompagnée d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire...) et, d'autre part, les dates et heures de connexion correspondant à la participation au Jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant. Pour permettre le remboursement, la demande devra également être accompagnée d'un RIB ou RIP, à l'adresse suivante 3SuisSES – Jeu Facebook, 59345 LILLE Cedex 9, dans un délai de

quinze (15) jours suivant la participation pour laquelle le participant demande le remboursement, cachet de la poste faisant foi.

Le remboursement des frais postaux et de copie engagée lors de l'envoi des demandes de remboursement sera effectué uniquement sur demande écrite concomitante à la demande de remboursement des frais de participation, sur la base du tarif postal lent en vigueur au moment de la demande et sur la base d'un forfait de sept centimes d'euros (0,07€) par photocopie.

Toute demande de remboursement présentant une anomalie, notamment incomplète, illisible, non conforme au règlement, reçue après la date limite ou insuffisamment affranchie ne sera pas prise en considération.

Les remboursements seront effectués par virement bancaire dans un délai d'environ trois (3) mois à compter de la réception de la demande.

Article 7 – Responsabilité

Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à 3Suisse et non à Facebook.

Par sa participation à ce Jeu, le participant adhère à tous les points du règlement, ainsi qu'à toute décision prise par les organisateurs.

3Suisse se réserve le droit d'exclure du Jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du Jeu. La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant pourra être sanctionnée par l'annulation de la participation. De même, un gagnant qui aurait triché sera de plein droit déchu de tout lot.

3Suisse se réserve le droit de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent Jeu si les circonstances l'exigeaient ; sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

3Suisse ne pourrait être tenue responsable d'un éventuel dysfonctionnement du réseau internet.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Internet et la participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

A l'occasion de ce Jeu, aucune communication écrite ou téléphonique n'aura lieu, si ce n'est la communication vers les gagnants. Toute faute de frappe, d'impression ou de mise en page ou similaire ne pourra en rien constituer la base de dommages et intérêts ou de quelque obligation que ce soit à l'encontre des organisateurs. Toute hypothèse non prévue sera traitée par les organisateurs. Toute décision sera contraignante.

Les participants autorisent par avance et sans contrepartie financière 3Suisse à reproduire, publier et exposer à des fins publicitaires leurs noms et lieu d'habitation sur tous supports, sauf s'ils renoncent à leur lot.

Article 8 – Informatique et Libertés

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à 3Suisse pour la prise en compte et la validation de votre participation et dans un but de prospection commerciale. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit soit par courrier envoyé à

l'adresse du Jeu énoncée à l'article 7 en indiquant votre nom, prénom et adresse, soit par mail à l'adresse suivante : contact@web.3suisses.fr

Article 9 – Ethique

Le participant s'engage à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations les plus rigoureuses applicables en France relatives à l'interdiction de la diffusion de contenus pornographiques, pédophiles, violents, obscènes, contraires aux bonnes mœurs, diffamatoires ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine. A ce titre les participants s'engagent à ne diffuser aucun message en ce sens.

Le participant s'interdit par ailleurs de diffuser tout message destiné à faire la promotion d'un bien ou d'un service quelconque.

Les participants reconnaissent que 3Suisses pourra retirer tout contenu manifestement illicite et poursuivre en justice les auteurs de tels contenus.

Article 10 - Loi applicable et règlement

Le présent Jeu est exclusivement soumis à la loi française.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement complet tel que présenté ici peut être obtenu gratuitement sur la Page Facebook. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ou sur la liste des gagnants.